KNAUF XTHERM MUR-B2I RC30

KNAUF XTHERM MUR-B2I RC30

Isolation intégrée des murs béton

Knauf XTherm Mur-B2i Rc30 est un panneau isolant en polystyrène expansé gris, conforme à la norme NF EN 13163.

PERFORMANCES CERTIFIÉES KNAUF HQE®

CHANTIER PROPRE KNAUF HQE®

ÉCONOMIE D'ÉNERGIE KNAUF HQE®

PRODUIT RECYCLABLE KNAUF HQE®

ÉMISSIONS DANS L'AIR INTÉRIEUR* A+

Recyclable avec KNAUF CIRCULAR

RE 2020 RÉGLEMENTATION ENVIRONNEMENTALE

PSE GRIS RECYCLABLE

FABRIQUÉ EN FRANCE

> Description détaillée

APPLICATION EN PRÉMUR

Toute utilisation ou toute mise en oeuvre des produits et accessoires Knauf non conformes aux Règles de l'Art, DTU, Avis Technique et/ou préconisation du fabricant dégage Knauf de toute responsabilité. Les exigences réglementaires évoluant de façon permanente, les renseignements de cette documentation sont donnés à titre d'information et doivent être vérifiés. Consultez le support technique et/ou notre base de données techniques disponible sur notre site internet et mise à jour régulièrement. Les photos et les dessins sont donnés à titre indicatif et ne constituent nullement des documents contractuels.

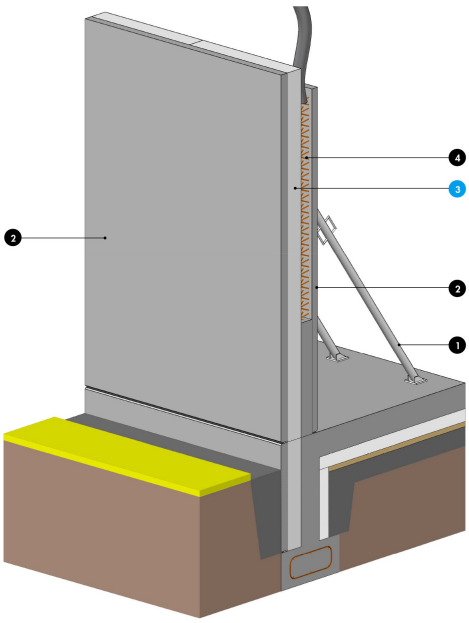

1. Étais
2. Parois préfabriquées en béton armé reliées par des connecteurs
3. Isolant Knauf XTherm Mur-B2i Rc30
4. Cavité remplie de béton sur chantier

PERFORMANCES THERMIQUE ET RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

Épaisseur (mm)	80	90	100	110	120	130	140	150	160	170	180	190	200
Résistance thermique (m².K/W)*	2,50	2,80	3,10	3,40	3,75	4,5	4,35	4,65	5,00	5,30	5,60	5,90	6,25

Toute utilisation ou toute mise en oeuvre des produits et accessoires Knauf non conformes aux Règles de l'Art, DTU, Avis Technique et/ou préconisation du fabricant dégage Knauf de toute responsabilité. Les exigences réglementaires évoluant de façon permanente, les renseignements de cette documentation sont donnés à titre d'information et doivent être vérifiés. Consultez le support technique et/ou notre base de données techniques disponible sur notre site internet et mise à jour régulièrement. Les photos et les dessins sont donnés à titre indicatif et ne constituent nullement des documents contractuels.

Réchauffement climatique (kg CO_2/m²)	3,22	3,63	4,03	4,43	4,84	5,24	5,64	6,05	6,45	6,85	7,25	7,66	8,06[1]

* Certifiées ACERMI du panneau.
(1) Valeurs pour le cycle de vie, issues de la FDES vérifiée

> Application

Panneau isolant destiné aux procédés de Mur Béton à Isolation Intégrée "Mur-B2i", pour tous types de bâtiments. Isolation incluse dans les voiles de **prémur** isolé sous Avis Technique avec une hauteur maximum de coulage du noyau béton en béton Prêt à l'Emploi de 70 cm par passe, dans un délai suffisant permettant l'annulation des effets de pressions lithostatiques.

+

Toute utilisation ou toute mise en oeuvre des produits et accessoires Knauf non conformes aux Règles de l'Art, DTU, Avis Technique et/ou préconisation du fabricant dégage Knauf de toute responsabilité. Les exigences réglementaires évoluant de façon permanente, les renseignements de cette documentation sont donnés à titre d'information et doivent être vérifiés. Consultez le support technique et/ou notre base de données techniques disponible sur notre site internet et mise à jour régulièrement. Les photos et les dessins sont donnés à titre indicatif et ne constituent nullement des documents contractuels.

Les plus

- Le meilleur rapport résistance à la compression/prix
- Application en prémurs

Caractéristiques techniques

DIMENSIONS : 2500 x 1200 mm
ÉPAISSEURS :

- 80 mm
- 100 mm
- 120 mm
- 140 mm
- 160 mm
- 180 mm
- 200 mm
- Autres épaisseurs et autres longueurs disponibles sous condition de délai et de quantités minimales

BORDS : droits
CONDUCTIVITÉ THERMIQUE : 0,032 W/(m.K)
PERFORMANCES CERTIFIÉES : certificat ACERMI n°16/007/1194
RÉSISTANCE MÉCANIQUE UTILE Rc : 30 kPa
TRANSMISSION DE VAPEUR D'EAU - µ : 20 à 40
MISE EN OEUVRE :

- Conformément à l'Avis Technique et aux recommandations Knauf
- La pression lithostatique du béton qui s'exerce en phase de coulage sur le panneau ne doit pas dépasser sa résistance à la compression (Rc)

NORME PRODUIT : NF EN 13163

Toute utilisation ou toute mise en oeuvre des produits et accessoires Knauf non conformes aux Règles de l'Art, DTU, Avis Technique et/ou préconisation du fabricant dégage Knauf de toute responsabilité. Les exigences réglementaires évoluant de façon permanente, les renseignements de cette documentation sont donnés à titre d'information et doivent être vérifiés. Consultez le support technique et/ou notre base de données techniques disponible sur notre site internet et mise à jour régulièrement. Les photos et les dessins sont donnés à titre indicatif et ne constituent nullement des documents contractuels.

KNAUF PROCHE DE VOUS

RÉGION KNAUF ÎLE-DE-FRANCE - OUEST

SITE ÎLE-DE-FRANCE
Route de Bray-sur-Seine - D411
77130 Marolles-sur-Seine
Tél. : 01 64 70 52 00
Fax : 01 73 03 37 65

SITE OUEST
CS 80009 Cournon
56204 La Gacilly Cedex
Tél. : 02 99 71 43 77
Fax : 02 99 71 40 49

RÉGION KNAUF SUD

SITE SUD-OUEST
37 chemin de la Salvetat
ZI en Jacca
31770 Colomiers
Tél. : 05 61 15 94 15
Fax : 05 61 30 26 60

SITE SUD-EST
583 avenue Georges Vacher
13106 Rousset Cedex
Tél. : 04 42 29 11 11
Fax : 04 42 53 20 38

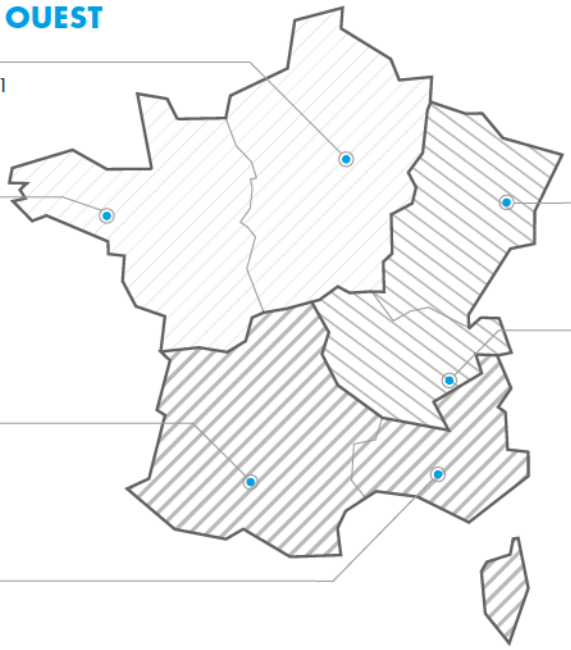

RÉGION KNAUF CENTRE EST

SITE EST
Zone Industrielle
68190 Ungersheim
Tél. : 03 89 26 69 00
Fax : 03 89 26 69 26

SITE RHÔNE-ALPES
75 rue Lamartine
38490 Saint-André-le-Gaz
Tél. : 04 74 88 11 55
Fax : 04 74 88 19 22

KNAUF PRESCRIPTION
NOTRE ÉQUIPE VOUS ASSISTE DANS LES PHASES D'ÉTUDES DE VOS PROJETS.

Catherine LILLEMANN : 06 18 42 62 64
Dépts : 75 (est), 77, 93, 94, 59

Kamélia HALHALI : 06 30 74 28 96
Dépts : 75 (ouest), 78, 92, 91, 95, 35, 44

Alain BOUJEMAAOUI : 06 40 53 65 85
Dépts : 01, 06, 30, 34, 13, 69, 71, 83, 84

François DASSÉ : 06 07 64 71 59
Dépts : 17, 31, 32, 33, 34, 40, 64

Autres départements : 06 71 21 44 41

KNAUF BUILDING SERVICES
UNE ÉQUIPE DÉDIÉE POUR VOS PROJETS À L'INTERNATIONAL
Tél. : 03 89 72 11 06

KNAUF
Zone d'Activités - Rue Principale
68600 Wolfgantzen

WWW.KNAUF.FR

KNAUF SUPPORT TECHNIQUE
au service des Professionnels
STK@knauf.com
0 809 404068 Service gratuit + prix appel
du Lu. au Ve. 8h-12h, 13h30-17h (Ve. 16h30)

-B2i Rc30

23N
n permanente, les
ont donnés à titre